



#1jeune1solution



## L'Insertion par l'Activité Économique

Ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

### De quoi s'agit-il ?

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à des personnes très éloignées de l'emploi (chômeur longue durée, personnes bénéficiaires des minimas sociaux, jeune de moins de 26 ans en grande difficulté, travailleur reconnu handicapé) afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Pôle Emploi cible et oriente ces personnes vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle susceptibles de leur proposer du travail.

### Qui peut en bénéficier ?

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, notamment les :

- ▶ chômeurs de longue durée ;
- ▶ personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, etc.) ;
- ▶ jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ;
- ▶ travailleurs reconnus handicapés.

### Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'IAE, il faut signer un contrat de travail spécifique avec une de ces structures. Ce contrat est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois.

### Calendrier de mise en oeuvre

Cette mesure est mobilisable immédiatement

### Lien utile

[Insertion par l'activité économique](#)

### Qui contacter en Normandie ?

Pôle emploi : appeler le 39 95

Missions Locales la plus proche de vous pour les jeunes de moins de 26 ans : <https://www.missionslocalesnormandie.fr/>.

Le CAP Emploi de votre territoire pour les personnes en situation de handicap : <https://www.cheops-ops.org/notre-reseau/>  
IAE : Structures d'insertion par l'activité économique

Pour toute information et inscription, connectez-vous sur la plateforme de l'inclusion : <https://inclusion.beta.gouv.fr>